

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française		1 an	6 mois
	Ordinaire	1.300 frs	800 frs
	Avion	3.300 frs	1.700 frs
ETRAINGER		1 an	6 mois
	Ordinaire	1.600 frs	900 frs
	Avion	3.750 frs	2.300 frs
PRIX	Au comptant à l'imprimerie		75 frs
OU	Par porteur ou par poste :		
NUMERO	Togo, France et autres Pays d'expression française		90 frs
	Etranger Port en sus.		

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B. P. 891 — Tél: 37-18 — LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	80 frs
minimum	250 frs
Chaque annonce répétée : moitié prix :	
minimum	250 frs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

TÉLÉPHONE 27-01 — LOMÉ

S O M M A I R E

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage)	1
Récépissé de déclaration d'association (« Togo-Lodge » — Association chrétienne et fraternelle d'entraide et d'assistance mutuelle)	8

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Avis de demande d'immatriculation

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé et de la section d'Atakpamé dudit tribunal.

Suivant réquisition n° 6.109, déposée le 26 janvier 1973, le sieur Da Silveira Jean Messan, profession de directeur de la Sotomarey demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur

non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klévé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par Zigui Agboñ et au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6.110 déposée le 26 janvier 1973, le sieur da Silveira Jean, profession de directeur de la Sotomarey demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 62 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hongodé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par des rues en projet et au sud par la collectivité Missiadan Gedu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6.111, déposée le 26 janvier 1973, le sieur Jean Messan da Silveira, profession de directeur de la Sotomarey demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 72 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Klévé et

borné au nord par Légélé Djissou, au sud par le lot n° 58, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 5 et 49.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6.112, déposée le 26 janvier 1973, le sieur Jean Messan da Silveira, profession de directeur de la Sotomarey demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par Djoka Logan et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6.113, déposée le 26 janvier 1973, le sieur Walter Johnson, profession d'électricien demeurant et domicilié à Lomé, C.E.E.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 74 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Tokoin St Joseph et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Anécho, au sud par Notsou Komlan Nyamatsi, à l'est par la collectivité Maglo et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6.114, déposée le 26 janvier 1973, le sieur Sokpoli Anton Joseph, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, 5 rue Budgeau, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 57 a 23 ca, situé à Kouma Adamé, circ. adm. de Klouto, connu sous le nom de Atighévi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Philippe Komlan Abodi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6.115, déposée le 26 janvier 1973, le sieur Gabriel Apam Johnson, profession de Recteur de l'Université du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Université, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 84 a 81 ca, situé à Avétonou, circ. adm. de Klouto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par Sigisbert Lawson, au sud, à l'est par Jonathan Awuyah et à l'ouest par Jules Kpadenou et Kokou Adalessossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6.116, déposée le 29 janvier 1973, le sieur Georges Ado Akwei, profession d'administrateur de Personnel à l'OMS, demeurant et domicilié à Brazzaville de passage à Lomé s/c de M° Jules Hillah, Notaire à Lomé, 33, Avenue de la Libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Tokoin-Abovey, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par la collectivité Agbé-dékpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6.117, déposée le 30 janvier 1973, le sieur Ewé A. Folly Léopold, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé (Tokoin Lycée), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 40 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Tokoin central et borné au nord par le lot n° 26, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 18 et à l'ouest par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6.118, déposée le 30 janvier 1973, le sieur Ewé A. Léopold, profession d'Employé de commerce demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 97 ca situé à Lomé-Tokoin connu sous le nom de Lycée et borné au nord par le lot n° 12, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par Gartner Otto Augustin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6.119, déposée le 31 janvier 1973, le sieur Amaïzo Dovi Louis, ministère des Affaires étrangères demeurant et domicilié à Lomé, représenté par M. Kuéviakoé Patrice (mandataire) Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par la propriété Akouété Dogbè, au sud par le lot n° 61, à l'est par Ghonvi Tsomanah, et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6.120, déposée le 31 janvier 1973, le sieur Abathan Félicien, profession d'Electricien bâtiments demeurant et domicilié à Lomé 31, Rue Houndjago — Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de natio-

nalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 31 ca, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Hongodé et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 3 de la Collectivité Missiadan Gedu, à l'est par une rue et à l'ouest par la propriété Semalon Nadon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6121, déposée le 31 janvier 1973, le sieur Tchangan A. Théodore, profession de Militaire (Lieutenant) demeurant et domicilié au Camp RIT Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 12 ca, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 155, à l'est par le lot n° 168 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6122, déposée le 31 janvier 1973, le Révérend Père Jean-Paul Felder, profession de Curé de Paroisse, demeurant et domicilié à Agadji-Amlamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire du Conseil d'Administration du Diocèse d'Atakpamé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 59 a 25 ca, situé à Agadji-Amlamé, cir. adm. d'Akposso, connu sous le nom de Idikoubé et borné au nord par Kodjovi Vitalis, au sud par un ruisseau, à l'est par la route nationale n° 5 et à l'ouest par Kodjovi Gilbert et un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Diocèse d'Atakpamé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6123, déposée le 1^{er} février 1973, le sieur Johnson A. Gabriel, profession de recteur de l'Université du Bénin demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 46 a 84 ca, situé à Dayes-Elavagnon cir. adm. de Klouto, connu sous le nom de Amenonvimanou et borné au nord par la propriété Gabriel Johnson, au sud et à l'ouest par la rivière Ekpatoogoé et à l'ouest par la propriété Anyambi Aloukou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6124, déposée le 1^{er} février 1973, le sieur Kpakpo Amouzou Robert, profession de tourneur aux TP Hydraulique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale

de 3 a 98 ca, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par la Collectivité Mississogbi et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
E. K. Dogbé

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le jeudi 16 août 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 ares 53 centiares, connu sous le nom de collège St Joseph et borné au nord par une rue en projet au sud par Emile Tetch, à l'est par la collectivité Zigui Agbon et à l'ouest par Blavotsri Emmanuel et la collectivité Dankpo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pierre Dovi Sewa, géomètre à Lomé-Bè, Cocoteraie Pa de Souza, suivant réquisition du 26 juillet 1972, n° 5969.

Le mercredi 22 août 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 90 a 84 ca connu sous le nom de Bè-Atiégu et borné au nord par Louis Anani Ekiouvi, au sud à l'est par Atsou Aboga, à l'ouest par passage des bœufs, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Paul Kingsley Koffi Amenyah, conseiller technique à la B.T.D., Lomé, suivant réquisition du 1^{er} août 1972, n° 5971.

Le vendredi 17 août 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 05 ca, connu sous le nom de St. Joseph et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'ouest par la collectivité Kenon et Sikipoe et à l'est par Lucie Joppa dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Attivi D. Louis, employé de commerce en retraite à Lomé, 12 Avenue de la Libération, suivant réquisition du 3 août 1972, n° 5975.

Le lundi 27 août 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 93 ca, connu sous le nom de Tokoin Gakli et borné au nord par le lot n° 19, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par Michel Kodjo Kponvi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sowu Ayao Simon, géomètre-dessinateur à Lomé Tokoin, suivant réquisition du 3 août 1972, n° 5977.

Le mardi 21 août 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 95 ca, connu sous le nom de Tokoin Abovey et borné au nord par les lots n°s 13 et 14, au sud, à l'est

et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Messan Klo Victor, fonctionnaire à l'ASECNA à Lomé, suivant réquisition du 3 août 1972, n° 5.978.

Le vendredi 31 août 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 95 a 85 ca, connu sous le nom de Avedji et borné au nord par Komlan Kodjo, au sud par Agbodjinsi Baba, à l'est par Eklu Nukunu, Missadji Nukunu et à l'ouest par Adoglin Adokpla, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Godwin Têtévi Tété, fonctionnaire des N.U. à Brazzaville s/c de M. Ezechiel J. Lawson 10 rue de l'Oti à Lomé, suivant réquisition du 9 août 1972, n° 5.983.

Le jeudi 30 août 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 26 ca et borné au nord par Dorkenoo Gédéon, au sud par la collectivité Tido, à l'est par Ndanu Ayigan, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Smaïla Alferi, marchand de bois à Lomé, suivant réquisition du 10 août 1972, n° 5.984.

Le jeudi 23 août 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 94 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord, à l'ouest par Amedeka Adjika, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Laurent Gaba, administrateur civil à Lomé, s/c de M° Hillah, notaire à Lomé suivant réquisition du 16 août 1972, n° 5.989.

Le vendredi 24 août 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 78 ca et borné au nord par la ligne P.U. prolongée, au sud par le lot n° 100 à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Jonathan Goga dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adomayakpor Alfred, directeur de la Sûreté nationale suivant réquisition du 21 août 1972, n° 5.990.

Le lundi 20 août 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 ares et borné au nord par Sossah Thérèse, au sud et à l'est par Zigui Agbon John, à l'ouest par une rue, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sossah Eben-Ezer, aide comptable à Dakar Sénégal s/c M. Lawson Body Moïse, Sce de la Voirie Lomé, suivant réquisition du 26 août 1972, n° 5.993.

Le lundi 20 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 ha 76 a 99 ca, connu sous le nom de aviation et borné au nord par le titre foncier n° 1043 T.T., au sud par le T. F. 1961 T.T., à l'est par la route Lomé aéroport et à l'ouest par un terrain non immatriculé, dont

l'immatriculation a été demandée par le sieur Edmond K. Dogbé, receveur des Domaines à Lomé, représentant la République togolaise, suivant réquisition du 29 août 1972, n° 5.997.

Le lundi 20 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 19 ha 50 a 48 ca, connu sous le nom de aviation et borné au nord par terrain à l'Etat Togolais et titre foncier 1961 T.T., au sud par terrain non immatriculé et titre foncier 1877 T.T., à l'est par T.F. 1961 T.T., la route Lomé aéroport et T.F. 1877 T.T., à l'ouest par un terrain non immatriculé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edmond K. Dogbé, receveur des Domaines à Lomé, représentant la République togolaise, suivant réquisition du 29 août 1972, n° 5.998.

Le jeudi 30 août 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 80 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord, à l'ouest par N'danou Ayigan, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gallus Franklin Maboudou, employé de commerce à Lomé (Cie F.A.O.), suivant réquisition du 14 octobre 1972, n° 6.024.

Le mercredi 29 août 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère, d'une contenance de 51 a 10 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Palimé, au sud par Azanglo Agbodjété, à l'est par Toko Koffi et à l'ouest par Ahiakpo Anani Folly, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Samarou Michel, technicien supérieur de bâtiments à Lomé, suivant réquisition du 26 octobre 1972, n° 6.035.

Le vendredi 17 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 60 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord, à l'ouest par la famille Dorké, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Avogan K. Mathias, économiste à Lomé, suivant réquisition du 20 octobre 1972, n° 6.031.

Le mercredi 29 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Afiao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 02 a 50 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par Messanvi Toko, au sud, à l'ouest par Afangbedji Cakenou Edoh et à l'est par la route Lomé-Totsigan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Samarou Michel, technicien supérieur de bâtiments NET à Lomé, suivant réquisition du 26 octobre 1972, n° 6.036.

Le mercredi 29 août 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 68 a 22 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par Gaglozou Ekpé, au sud par Sodovou

Amouzou, à l'est par Georges Fiagan et à l'ouest par Koumondji Tété et Koffi Toko, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Samarou Michel, entreprise N.E.T. à Lomé, suivant réquisition du 26 octobre 1972, n° 6.037.

Le jeudi 16 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 79 ca, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord, au sud, à l'ouest par Kokou Somaly Djégnon et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amédomé Antoine, docteur en médecine à Lomé, suivant réquisition du 26 octobre 1972, n° 6.039.

Le mardi 28 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 84 ca, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par Gbongli Aménikpi, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Akueson Dédé Thérèse, agent technique de la santé à Lomé, suivant réquisition du 28 octobre 1972, n° 6.043.

Le mardi 28 août 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 75 ca, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par Pascal Olympio, au sud par route circulaire, à l'est par B.T. Dovi et à l'ouest par une rue, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pascal Houénassou, directeur des Ets T.A.C.O. à Lomé, suivant réquisition du 3 novembre 1972, n° 6.045.

Le mardi 21 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Tokoin Abovey et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 60 et à l'est par les lots n° 57, 59, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Laré Lari Jean, ingénieur des télécommunications à Lomé, suivant réquisition du 7 novembre 1972, n° 6.049.

Le lundi 27 août 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 57 ca, connu sous le nom de Agbakomé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assogbavi Michel, ingénieur des T.P. à Lomé suivant réquisition du 9 novembre 1972, n° 6.054.

Le jeudi 23 août 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 92 ca, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord, à l'est par des rues en projet au sud et à l'ouest par Amédéka Adjika, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djondo Anani Jean, agent des douanes à Lomé, demeurant à Sanveekondji, suivant réquisition du 13 novembre 1972, n° 6.059.

Le vendredi 24 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au nord, à l'ouest par la collectivité Boko Soga au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Komlan Gabriel, commis des PTT à Lomé Tokoin, suivant réquisition du 17 novembre 1972, n° 6.065.

Le jeudi 30 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 60 ca et borné au nord, au sud, à l'est par Ndanou Ayigan et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Delphine Dravie, née Kadir, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 29 novembre 1972, n° 6.071.

Le lundi 20 août 1973, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 31 ca, connu sous le nom de Tokoin Tanmé et borné à l'est, au nord par Koukou Blebu, au sud par une rue en projet et à l'ouest par la collectivité Agbodan, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Quadjovie, née Sangronio Josephine, institutrice à Lomé Kodjoviako, suivant réquisition du 14 décembre 1972, n° 6.082.

Le jeudi 23 août 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 a 00 ca connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par Amedeka Adika, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 309 et à l'ouest par la rue de Palimé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adjoyi Boniface K. Mariot, géomètre au sce paludisme Lomé suivant réquisition du 14 décembre 1972, n° 6.083.

Le mardi 11 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 17 a 02 ca, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord, à l'est par Agbesassi Ahondo, au sud par Paul Freitas et à l'est par Fabiano Freitas, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouassi Norbert, commerçant à Atakpamé s/c de M. Brassier Paul, receveur des P.T.T. à Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1972, n° 5.970.

Le mardi 3 septembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 07 ca, connu sous le nom de Adoboukomé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par Adjallé Dadzie et au sud par boulevard circulaire, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbenyedji Boniface, adjoint technique aux T.P. à Lomé 204 bd circulaire suivant réquisition du 2 août 1972, n° 5.972.

Le mercredi 12 septembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 93 ca, connu sous le nom de Tokoin

Wuiti et borné au nord par le lot n° 26, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 27, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Azankpo Attiogbé Jacob, commis à la Sotomarey à Lomé suivant réquisition du 3 août 1972, n° 5.976.

Le lundi 10 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 33 et à l'est par le lot n° 32, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jean Baptiste Kuakuvu, géomètre à Lomé suivant réquisition du 5 août 1972, n° 5.979.

Le jeudi 13 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 84 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 35, au sud par une rue en projet, à l'est par la route bretelle et à l'ouest par le lot n° 38, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bruno R. Hounou, propriétaire à Lomé Nyékonakpoe 14 rue des bougainvilliers suivant réquisition du 5 août 1972, n° 5.980.

Le lundi 10 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 34 et à l'ouest par le lot n° 31, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adotévi A. Medard, topographe à Lomé 2 rue St Raphaël suivant réquisition du 5 août 1972, n° 5.981.

Le mercredi 5 septembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 78 ca, connu sous le nom de Nyékonakpoe et borné au nord par Justine Mensah, au sud par la collectivité Attikpo, à l'est par une rue et à l'ouest par Trétou Agbobia, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Félicia Teko d'Almeida, née Mensah, ménagère à Lomé 20 rue du Dahomey suivant réquisition du 7 août 1972, n° 5.982.

Le mardi 4 septembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 38 ca et borné au nord par la rue Dadzie, au sud par Lucie et Nicolas, à l'est par Folly et à l'ouest par Germain dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Suzanne Aboni, propriétaire à Lomé suivant réquisition du 14 août 1972, n° 5.986.

Le mercredi 5 septembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 14 ca, connu sous le nom de Nyékonakpoe et borné au nord par la rue Blagoege prolongée, au sud par Jean Logozo, à l'est et à l'ouest par la famille Atikpoh dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hounkanrin D. Zossou, infirmier de Grandes Endémies à Lomé suivant réquisition du 17 août 1972, n° 5.988.

Le vendredi 14 septembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Dogbeavou et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Aklikokou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Christophe d'Almeida, menuisier à Lomé 16, rue champ de Courses suivant réquisition du 21 août 1972, n° 5.991.

Le vendredi 7 septembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anagokomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 50 ca et borné au nord par Afanho, au sud par Mme Dayi d'Almeida, à l'est par l'Avenue de la Libération et à l'ouest par Akakpo dont l'immatriculation a été demandée par la dame Clémence Fanzi Akayi, revendeuse à Lomé 50, rue Colonel Marroix suivant réquisition du 23 août 1972, n° 5.992.

Le jeudi 20 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 ares, connu sous le nom de Klévé et borné au nord, au sud et à l'est par Zigui Agbon John, à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dagbovie Wenceslas, employé de Banque N. P. à Lomé suivant réquisition du 28 août 1972, n° 5.994.

Le mercredi 12 septembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 88 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par Josephine Ntsi Djobokou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Trénou Kouassi, commerçant à Lomé suivant réquisition du 29 août 1972, n° 5.996.

Le lundi 24 septembre 1973 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 65 ca, connu sous le nom de Dogbeavou et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Boko Tsissé et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbelessesi Efoi William, gardien de la paix à Lomé suivant réquisition du 14 octobre 1972, n° 6.023.

Le jeudi 20 septembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 43,44 et à l'est par le lot n° 39, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mathé Messan Antoine, magistrat à Lomé (Palais de Justice) suivant réquisition du 19 octobre 1972, n° 6.029.

Le mardi 18 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 a 00 ca, connu sous le nom de Dogbeavou et borné au nord, à l'est par la collectivité Aklikokou, au sud et à

l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur William Doh Osseyi, officier des Transmissions des F.A.T. à Lomé suivant réquisition du 20 octobre 1972, n° 6033.

Le vendredi 21 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 17 a 92 ca connu sous le nom de Klévé et borné au nord par les lots n°s 65, 66, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Georges Bandeira, officier des FAT à Lomé Tokoin Camp militaire suivant réquisition du 2 novembre 1972, n° 6044.

Le mardi 25 septembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Tokoin Centre et borné au nord, au sud, à l'ouest par la famille Simadou Agboli et à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Téby Mélibé David, commerçant à Lomé Tokoin Centre suivant réquisition du 6 novembre 1972, n° 6048.

Le jeudi 13 septembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 19 a 39 ca, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord, au sud par des rues en projet, à l'est par la route transversale et à l'ouest par la collectivité Mississogbi dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Daku Tété Benjamin, ingénieur au Sde des Mines à Lomé suivant réquisition du 8 novembre 1972, n° 6051.

Le mercredi 26 septembre 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 43 ca et borné au nord par la route Lomé Palimé, au sud, à l'est et à l'ouest par Maglo Paul Komla dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dadja Ahondo Togbé, Planteur à Sanguéra suivant réquisition du 11 novembre 1972, n° 6055.

Le mercredi 19 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 71 a 10 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par Agbo Pierre, au sud, à l'est et à l'ouest par Komlan Degbevi dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ankou Barnabas, Agent des Douanes à Lomé suivant réquisition du 13 novembre 1972, n° 6056.

Le mercredi 19 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 18 a 71 ca, connu sous le nom de Klévé Aflangadjido et borné au nord, à l'est, à l'ouest par Edoh Agbo et au sud par Degbevi dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ankou Barnabas, agent des Douanes à Lomé suivant réquisition du 13 novembre 1972, n° 6057.

Le lundi 17 septembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 95 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Aklidikou et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par la dame Josephine Adjallo, Trieusé à la Banque Centrale à Lomé suivant réquisition du 14 novembre 1972, n° 6061.

Le vendredi 14 septembre 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 94 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la collectivité Aklidikou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Patrice employé de banque à Lomé, mandataire de M. Wilson Adjété Godwin suivant réquisition du 14 novembre 1972, n° 6.062.

Le lundi 17 septembre 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Aklidikou et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Patrice, employé de banque à Lomé, mandataire de M. Ekoué André, suivant réquisition du 14 novembre 1972, n° 6.063.

Le vendredi 14 septembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 94 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud à l'est par la collectivité Aklidikou et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Patrice, employé de banque à Lomé mandataire de M. Bossou K. Prosper suivant réquisition du 14 novembre 1972, n° 6.064.

Le jeudi 6 septembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 24 ca, connu sous le nom de Nyékonakpoé et borné au nord, à l'ouest par des rues, au sud par le lot n° 2 et à l'est par Agobia Trétou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayeh Tobias, enseignant à Agou Klonou mission catholique suivant réquisition du 20 novembre 1972, n° 6.066.

Le mercredi 12 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 59 a 22 ca, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par Nouvon Dagadogo, au sud par Segbefia Louis à l'est par Komlan Adjoh et à l'ouest par Nyékéli Dagadogo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Segbefia Louis, agent de banque à Lomé, représentant son fils Segbefia Jean Michel Koffi suivant réquisition du 29 novembre 1972, n° 6.068.

Le mercredi 12 septembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 64 a 20 ca, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par Nouvon Dagadogo, au sud par Aba Dagadogo, à l'est par Ségbefia Louis et à l'ouest par Nyeke-li Dagadogo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ségbefia Louis, agent de banque à Lomé, représentant son fils Ségbéfia Jean Michel Koffi suivant réquisition du 29 novembre 1972, n° 6.069.

Le mercredi 12 septembre 1973 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère régulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est par Djobokou Ntsi, au sud par une réserve administrative et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Georges Dravie, employé de commerce à Lomé suivant réquisition du 29 novembre 1972, n° 6.070.

Le lundi 24 septembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un triangle d'une contenance de 3 a 30 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est par Ranson Sam Ashanti, au sud par la collectivité Boko Tsissé et à l'ouest par une rue en projet, dont

l'immatriculation a été demandée par le sieur Poyodé T. Alexandre, adjudant à la gendarmerie nationale Lomé Port suivant réquisition du 12 décembre 1972, n° 6.080.

Le lundi 17 septembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 1 ha 54 a 00 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edmond K. Dogbe, receveur des Domaines à Lomé, représentant de la République togolaise suivant réquisition du 14 décembre 1972, n° 6.084.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

E. K. Dogbé

Récépissé de déclaration d'association

(N° 491-INT-APA du 20-3-73)

Titre de l'Association : « Togo-Lodge » (Association Chrétienne et Fraternelle d'Entraide et d'Assistance Mutuelle).

But : Etablir des relations amicales entre tous les chrétiens et hommes de bonne volonté du Togo et resserrer entre eux des liens de solidarité.

Siège Social : 13, rue Gambetta — Lomé.

Pièces annexées à la déclaration : Statuts et liste des membres du bureau-directeur.